

Le 29 mars 2018

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal de Saint-Léonard-d'Aston, tenue le jeudi, 29 mars 2018, à 20 h à l'hôtel de ville.

1. Mot de bienvenue

Le maire souhaite la bienvenue et demande un moment de réflexion.

2. Constatation du quorum

Sont présents : madame la conseillère Sylvie René et messieurs les conseillers René Doucet, Réjean Labarre, Mario Laplante et Jean-Claude Guévin formant quorum et sous la présidence de monsieur Jean-Guy Doucet, maire.

Est absent : monsieur Jean Allard.

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, il est constaté par monsieur le maire, Jean-Guy Doucet, que tous les membres du conseil municipal, ont reçu l'avis de convocation de la présente séance 48 heures à l'avance.

Un contribuable n'est présent à cette séance.

**3. Adoption de l'ordre du jour
2018-03-19**

Il est proposé par le conseiller Réjean Labarre et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue;
2. Constatation du quorum;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption, avec modification, du second projet de *Règlement numéro 2018-05 ayant pour objet de modifier certains articles du Règlement de zonage numéro 2016-09, du Règlement de lotissement numéro 2016-10, du Règlement de construction numéro 2016-11 et du Règlement administratif numéro 2016-12*;
5. Période de Questions;
6. Levée de l'assemblée.

**4. Adoption, avec modification, du second projet de Règlement numéro 2018-05 ayant pour objet de modifier certains articles du Règlement de zonage numéro 2016-09, du Règlement de lotissement numéro 2016-10, du Règlement de construction numéro 2016-11 et du Règlement administratif numéro 2016-12
2018-03-20**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Léonard-d'Aston désire modifier certains articles de son Règlement de zonage numéro 2016-09, de son règlement de lotissement numéro 2016-10 et de son règlement de construction numéro 2016-11.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Léonard d'Aston a adopté son premier projet de *Règlement numéro 2018-05* lors de la séance ordinaire tenue le 12 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'un avis public annonçant une assemblée publique de consultation a été donné le 15 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur Jean-Claude Guévin à une séance spéciale tenue le 19 mars 2018;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 29 mars 2018 à 19 h 00;

CONSIDÉRANT que suite à l'assemblée publique de consultation, des modifications ont été apportées au premier projet de *Règlement numéro 2018-05*;

CONSIDÉRANT que ces modifications affectent aussi le *Règlement administratif numéro 2016-12*;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée puisque tous les membres du conseil ont pris connaissance du présent règlement et que des copies sont disponibles pour toute personne intéressée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Doucet et unanimement résolu :

- D'adopter, avec modification, le second projet de Règlement numéro 2018-05 ayant pour objet de modifier certains articles du *Règlement de zonage numéro 2016-09*, du *Règlement de lotissement numéro 2016-10*, du *Règlement de construction numéro 2016-11* et du *Règlement administratif numéro 2016-12*.

5. Période de questions

Aucune question.

**6. Levée de l'assemblée
2018-03-21**

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Guévin et unanimement résolu de lever la séance à 20 h 20.

Jean-Guy Doucet, maire

Donald Nicole, directeur général